

## Offre MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

# REGLEMENT DE CONSULTATION POUR L'ORGANISATION D'UN MINI-SEJOUR SCOLAIRE *LES CHÂTEAUX DE LA LOIRE D'HIER A AUJOURD'HUI*

### 1 – Dépositaire de l'offre

**COLLEGE JOSEPH REY**  
2, route de Garac  
31480 CADOURS  
05 61 85 63 07

**Pouvoir adjudicateur :**  
M. Gilles COLMAGRO, Principal

**Gestionnaire :**  
Mme Stéphanie MELLET  
gest0310008r@ac-toulouse.fr

**Professeur organisateur**  
Mme Aurélie SOLO-MAZEAU  
aurelie-suzie-g.mazeau@ac-toulouse.fr

**Comptable assignataire :** Monsieur l'agent comptable du collège de Cadours

**Date limite du dépôt des offres : le mercredi 19 septembre 2018 à 12h**

### 1 - Procédure

Cette consultation, régie par **l'article 28 du code des marchés publics**, fera l'objet d'une publication sur le site de l'AJI et le site du collège

<http://site.aji-france.com/>

<http://joseph-rey.ecollege.haute-garonne.fr/le-college/gestion/marches-publics/>

### 2– Offre

Dossier en langue française qui devra contenir :

- Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme, la copie du certificat d'immatriculation, ou, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de l'arrêté de l'agrément ou la licence, la copie de la garantie financière.

- Un devis spécifiant le prix global du voyage en fonction du nombre de participants, ainsi que le prix unitaire en fonction du nombre de participants comprenant au minimum, les conditions de transport, l'hébergement en pension complète, le programme et le prix des visites (qui seront prépayées sauf impossibilité : le préciser dans l'offre)

Les prix détaillés du transport et de l'hébergement sont fermes et définitifs. S'ils ne peuvent l'être, en préciser les conditions.

- Les conditions financières en cas de désistement d'un ou plusieurs participants.

• Assurance annulation : l'offre doit prévoir une assurance annulation individuelle précise et détaillée indiquant les délais d'exécution. Le collège a déjà une assurance rapatriement. Proposer une assurance annulation collective et les conditions.

• Le présent règlement paraphé et signé

• **Forme de l'envoi** : envoi papier (en lettre recommandée avec accusé de réception) ou message électronique à l'adresse [gest0310008r@ac-toulouse.fr](mailto:gest0310008r@ac-toulouse.fr) (un accusé de réception vous sera envoyé en retour)

### **3 – Critères de choix**

Qualité des produits : 40 %

Qualité des services associés : 20 %

Prix : 40 %

Pour tout renseignement d'ordre pédagogique, s'adresser au professeur organisateur

Pour tout renseignement d'ordre financier, s'adresser à la gestionnaire de l'établissement

### **4- Modalités de financement :**

Le projet de voyage est soumis à l'acceptation par le Conseil d'administration et validation de l'autorité de tutelle de l'établissement.

En cas d'accord, le contrat sera signé entre le prestataire et le collège entre la mi-octobre et la fin octobre 2018.

**Le premier acompte de 20 % sera versé début novembre, le deuxième acompte de 40 % sera versé en mars et le solde de 40 % sera versé après le départ.**

Pour le paiement des acomptes et du solde, merci de transmettre une facture et un RIB.

La proposition concernant l'option Son et Lumière au château de Blois en soirée devra être adressée au professeur organisateur qui confirmera la réservation, la facture sera alors adressée au Foyer Socio Educatif du collège (même adresse).

***Toute proposition reçue suppose l'acceptation par le prestataire des conditions financières, les prestations seront assurées dans le respect des règlements en vigueur***

Signature :